s

SUD-OUEST 1er décembre 2015

Les Uztaritzars veulent sauver le canal du Moulin du Bourg

CANAL DE LA NIVE

Pour réaliser une passe à poisson ce bras d'eau pourrait être comblé. La résistance s'organise



Le canal du Moulin du Bourg est une dérivation naturelle dépendante du lit principal de la Nive. PHOTO GOOGLE MAPS

Mercredi 25 novembre, le Collectif des associations de défense de l'environnement (Cade) de Victor Pachon et l'association Ustaritz défendre l'environnement (UDE) présidée par Marie-Hélène Rodrigues ont donné de la voix à Ustaritz pour une cause commune : la défense du canal du bourg, cette dérivation naturelle du lit principal de la Nive, terrain de jeu de la faune amphibie et dont le cours passait historiquement derrière la mairie d'Ustaritz.

Ces chantres de l'environnement et riverains de ce bras d'eau, qui leur servait de clôture naturelle et de lieu de canotage s'insurgent contre plusieurs intervenants qu'ils ont identifiés comme ayant une action nuisible sur le canal. Au premier chef, ils citent… les services de l'État. Ainsi, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui se serait rendue coupable d'entêtement, selon Georges Colomar, expert ès canaux au sein de l'UDE.

L'homme et le saumon

En effet, la DDTM souhaite combler le canal pour réaliser une passe à poissons. Car le Code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne prévoit la réalisation de travaux pour « assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs » dont les saumons. Georges Colomar s'insurge : « La DDTM réfléchit de façon unilatérale aux poissons. Il n'y a aucune obligation à combler le canal, ni raison à le faire. Nous pensons en termes d'environnement de l'homme et pas les saumons contre les hommes. »

Le Cade et l'UDE forment un référé auprès du tribunal administratif en annulation de l'arrêté préfectoral d'octobre 2015 autorisant la réalisation des travaux. « Nous envisageons de déposer une plainte au pénal pour les infractions constatées », ajoute l'UDE. En effet, l'association reproche à Jean-Jacques Duhalde, propriétaire de l'usine d'électricité de Xopolo et du Moulin du Bourg plusieurs interventions sur cette zone, notamment d'avoir arasé ce dernier bâtiment sans autorisation en août 2012 pour implanter un projet immobilier.

Cheminement piéton

Enfin, l'UDE fait valoir la valeur patrimoniale de cette zone du Moulin du Bourg, comprenant notamment une maison du XVIIe siècle, et de projets communaux d'aménagement et de valorisation de celui-ci. Ces projets ont été confirmés par Bruno Carrère, maire d'Ustaritz dans un courrier à l'UDE en date du 23 novembre. Aussi, le maire d'Ustaritz entend solliciter l'architecte des Bâtiments de France pour étudier la mise en place d'une zone de protection patrimoniale sur le quartier du bourg, près du canal. Les acteurs de ce dossier aux multiples ramifications doivent se retrouver autour d'une table de discussion en préfecture en décembre.

E. F.